

# Compte rendu de séance Conseil municipal du 5 octobre 2020

L'an 2020, le cinq octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, à la salle des halles, lieu extraordinaire de ses séances (cf. article 9 de l'ordonnance du 13 mai 2020, et courrier adressé au préfet le 18 mai 2020). En effet, depuis le 19 septembre 2019, les réunions du conseil municipal de la ville de Carhaix se déroulent dans la salle de réunion de la Maison des Services Au Public, la salle habituelle de réunion du conseil municipal située à l'hôtel de ville faisant l'objet de travaux. Cette salle ne permettait pas d'assurer la tenue de la réunion du conseil municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur.

**Date de la convocation** : 29/09/2020

**Date d'affichage** 09/10/2020 à l'exception de la délibération 2020-112 affichée le 07/10/2020

**Actes rendus exécutoires**

après dépôt en PREFECTURE DE QUIMPER le 08/10/2020 à l'exception de la délibération 2020-112 déposée le 06/10/2020

et publication ou notification du 12/10/2020

**A été nommé secrétaire** : Monsieur Bertrand BERGOT

## ORDRE DU JOUR

PREAMBULE .....	2
Présentation et approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2020 .....	2
Présentation et approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 .....	2
2020-102 - Plan de relance – demandes de subventions d'investissement - Travaux de construction d'un restaurant scolaire école Izella .....	3
2020-103 - plan de relance – demandes de subventions d'investissement - Fiabilisation de la station d'épuration de Moulin Hézec.....	4
2020-104 - plan de relance – demandes de subventions d'investissement – Renouvellement des réseaux d'assainissement collectif, secteurs de Kerampuilh et route de Kerniguez.....	6
2020-105 : plan de relance – demandes de subventions d'investissement - Travaux de restructuration de l'école publique du boulevard de la république .....	8
2020-106 : plan de relance – demandes de subventions d'investissement - Travaux de conservation et de mise en valeur de la chapelle Sainte-Anne situe rue Brizeux en centre-ville.....	10
2020-107 : syndicat intercommunal d'éclairage et de communications électroniques de la Région de Huelgoat – Carhaix (SIECE). Cotisation annuelle – Avenant n°1 .....	12
2020-108 : convention d'occupation du domaine public – SNCF Réseau – Place Jean Rohou .....	12

2020-109 : convention entre la Ville de Carhaix-Plouguer et le Conseil Départemental du Finistère relative au financement de l'initiation à la langue bretonne dans les écoles élémentaires publiques	13
2020-110 : convention de partenariat avec l'Education Nationale pour l'organisation d'activités physiques et sportives (équestres et courses d'orientation) impliquant la participation d'intervenants extérieurs à l'Education Nationale	14
2020-111 : soutien à l'activité commerciale – organisation d'animations lors des soldes d'été – Subvention à l'association Carhaix Boutik	15
2020-112 : cession du chemin rural de Persivien - Lancement de l'enquête publique	15
2020-113 : personnel communal - modification du tableau des emplois	18
2020-114 : personnel communal - conventions de mise à disposition de personnel	19
2020-115 : personnel communal - approbation de 2 conventions de prestations de service avec la Ville de Carhaix, au bénéfice du CLAJ et du CCAS de Carhaix	21
2020-116 : accès aux missions facultatives proposées par le Centre Département de Gestion du Finistère – Convention cadre	21
2020-117 : régies de recettes municipales : clôture de 4 régies	22
2020-118 : ressources humaines - recrutements d'agents contractuels sur emplois permanents	23
2020-119 : ressources Humaines - recrutements d'agents contractuels sur emplois non permanents compte tenu d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	24
2020-120 : ressources Humaines - recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents (fonctionnaires ou contractuels) momentanément absents	26
2020-121 : décision modificative n°1 du budget eau 2020 – Annule et remplace la délibération du 29 juin 2020	26
2020-122 : motion pour un soutien public pour Brittany Ferries	28
2020-123 : Informations	29

## PREAMBULE

*Rapporteur : C.Troadec / Direction*

Présentation et approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2020

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, à l'unanimité approuvent la proposition de procès-verbal.**

Présentation et approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juillet 2020

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, à l'unanimité approuvent la proposition de procès-verbal**

**2020-102 - Plan de relance – demandes de subventions d’investissement - Travaux de construction d’un restaurant scolaire école Izella**

*Rapporteur: Daniel Cotten*

**Présents** : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, ROGARD Carole ZAIED Martine **et MM** : BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, MANAC’H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

**Absents ayant donné procuration** : M. AUFFRET Ludovic à M. COTTEN Daniel, MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, MME LE GUERN Isabelle à MME ZAIED Martine, M. L’HOPITAL Rémy à MME QUILLEROU Marie-Antoinette, MME RICHARD Fabienne à MME PENSIVY Patricia.

Le quorum est atteint.

Dans le cadre du plan de relance de l’Etat suite à l’impact de l’épidémie du Covid-19, des crédits exceptionnels sont alloués pour l’enveloppe DSIL (Dotation de Soutien à l’Investissement Local).

Ces crédits sont fléchés vers la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine.

Dans un premier temps, les dossiers étaient à déposer à la Préfecture pour le 31 juillet mais le délai a été allongé jusqu’au 15 septembre.

Le restaurant scolaire actuel de l’école Izella située impasse du lavoir est composé d’un module préfabriqué qui n’est plus adapté aux besoins actuels.

Les locaux sont vétustes et énergivores, il est donc aujourd’hui envisagé de construire un nouveau restaurant scolaire.

Un programme de travaux a été réalisé par un bureau d’étude et un marché public de maîtrise d’œuvre est en cours. Les travaux démarreraient par des fouilles archéologiques en 2021 et s’achèveraient en 2023.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
Dépenses H.T.		Recettes H.T.	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Montant des Travaux	700 000, 00 €	Subventions	560 000, 00 €
		Etat – DSIL – 25, 71%	180 000, 00 €
		Etat – DE.T.R.- 20%	140 000, 00 €

		Conseil Départemental 29 – 14.28%	100 000, 00 €
		Région contrat de partenariat – 20%	140 000, 00 €
		Ville de Carhaix reste à charge	140 000, 00 €
<b>COUT TOTAL DE L'OPERATION</b>	<b>700 000, 00 €</b>	<b>COUT TOTAL DE L'OPERATION</b>	<b>700 000, 00 €</b>

Le dossier a été déposé le 15 septembre 2020

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :**

- **approuvent le projet tel que décrit ci-dessus,**
- **décident de solliciter des aides financières auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local D.S.I.L.**
- **décident de solliciter tout autre organisme public ou privé pour ces projets,**
- **autorisent Le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.**

**2020-103 - plan de relance – demandes de subventions d'investissement - Fiabilisation de la station d'épuration de Moulin Hézec**

*Rapporteur : Daniel COTTEN*

**Présents :** M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, ROGARD Carole ZAIED Martine **et MM :** BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

**Absents ayant donné procuration :** M. AUFFRET Ludovic à M. COTTEN Daniel, MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, MME LE GUERN Isabelle à MME ZAIED Martine, M. L'HOPITAL Rémy à MME QUILLEROU Marie-Antoinette, MME RICHARD Fabienne à MME PENSIVY Patricia.

Le quorum est atteint.

Dans le cadre du plan de relance de l'Etat suite à l'impact de l'épidémie du Covid-19, des crédits exceptionnels sont alloués pour l'enveloppe DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Ces crédits sont fléchés vers la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine.

Dans un premier temps, les dossiers étaient à déposer à la Préfecture pour le 31 juillet mais le délai a été allongé jusqu'au 15 septembre.

Conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015, la ville de Carhaix-Plouguer a fait réaliser une analyse des modes de défaillance, de leurs effets et de leur criticité (AMDEC) relative à la Station d'Épuration de Moulin Hézec dont la capacité de traitement est de 100 000 habitants.

Pour fiabiliser l'installation, il s'avère nécessaire de procéder à l'achat de matériels supplémentaires en secours installé ou en caisse (sonde Ultrasons, kit complet de pièces de rechange pour pompes doseuses de réactifs, pompe à sable, pompe à boues, ventilateur, turbine Aéroflot) et de mettre en place des pesons pour assurer le transport des boues en épandage ou en compostage dans le respect de la réglementation du transport routier.

Le montant des équipements complémentaires est le suivant, selon le devis VEOLIA du 20/04/2020 :

<b>Chiffrage équipements étude AMDEC Carhaix</b>			
<b>ITEM</b>	<b>fournisseur</b>	<b>qté</b>	<b>Montant total</b>
pompe extraction boues	Xylem	1	915 €
Ventilateur	Neu femi	1	7 223 €
pompe à sable	Weir mineral	1	4 483 €
aeroflot	R&O	1	7 016 €
kit pièce rechange ppe doseuse acide	Prominent	1	142 €
kit pièce rechange ppe doseuse soude	Prominent	1	142 €
kit pièce rechange ppe doseuse javel	Prominent	1	142 €
sonde niveau US (sonde + transmetteur)	Endress Hauser	1	775 €
peson benne à boues	AS technologie	2	54 792 €
peson trémie de boues chaulées	AS technologie	1	31 030 €
<b>TOTAL</b>			<b>106 659 €</b>

La Station d'Épuration de Moulin Hézec, constitue un atout indéniable pour les entreprises locales en apportant des solutions pérennes pour la gestion environnementale de leurs effluents et l'accueil de nouveaux habitants en raccordant les nouvelles constructions.

#### Plan de financement prévisionnel de l'opération

<b>FINANCEURS</b>	<b>Dépenses H.T. subventionnable de l'opération</b>	<b>Taux sollicité</b>	<b>Montant sollicité de la subvention</b>
Etat – D.S.I.L.	107 000 €	80 %	85 600 €
Région			
Département			
Autres financements publics			
<b>TOTAL des aides publiques</b>		<b>80 %</b>	

sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)	107 000 €		85 600 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)	107 000 €	20 %	21 400 €
TOTAL (coût de l'opération H.T.)	107 000 €		

Calendrier prévisionnel de réalisation des travaux :

- Date de début des travaux : **1<sup>er</sup> novembre 2020**
- Date de fin des travaux : **31 décembre 2020**

Le dossier a été déposé en juillet 2020

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :***

- ***approuvent le projet tel que décrit ci-dessus,***
- ***décident de solliciter des aides financières auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local D.S.I.L.***
- ***décident de solliciter tout autre organisme public ou privé pour ces projets,***
- ***autorisent Le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.***

**2020-104 - plan de relance – demandes de subventions d'investissement – Renouvellement des réseaux d'assainissement collectif, secteurs de Kerampuilh et route de Kerniguez**

*Rapporteur : Daniel COTTEN*

**Présents** : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, ROGARD Carole ZAIED Martine **et MM** : BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

**Absents ayant donné procuration** : M. AUFFRET Ludovic à M. COTTEN Daniel, MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, MME LE GUERN Isabelle à MME ZAIED Martine, M. L'HOPITAL Rémy à MME QUILLEROU Marie-Antoinette, MME RICHARD Fabienne à MME PENSIVY Patricia.

Le quorum est atteint.

Dans le cadre du plan de relance de l'Etat suite à l'impact de l'épidémie du Covid-19, des crédits exceptionnels sont alloués pour l'enveloppe DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Ces crédits sont fléchés vers la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine.

Dans un premier temps, les dossiers étaient à déposer à la Préfecture pour le 31 juillet mais le délai a été allongé jusqu'au 15 septembre.

L'état des réseaux d'assainissement est un sujet préoccupant. Vieillissants, ils nécessitent d'être rénovés pour être plus performants tout en continuant à être développés. La rénovation des réseaux

permet de garantir leur efficacité et leur performance et de s'adapter aux nouveaux niveaux de qualité requis en termes de protection de la santé, de la ressource en eau et de l'environnement.

Pour la ville de Carhaix-Plouguer, il s'agit de réseaux anciens, en amiante ciment, en état dégradé (confirmé par une inspection caméra), situés dans des secteurs sensibles aux intrusions d'eaux parasites et identifiés comme étant prioritaires à l'issu du schéma directeur de 2018.

Le coût prévisionnel est de 326 000 €/HT, et se détaille comme suit :

- **Secteur Kerampuilh (prévu de fin juillet à fin septembre 2020):**
  - Kerampuilh-le long de l'étang (99 m de 200PVC à poser) : 16 952.30 €HT
  - Rue JS CORVELLEC (312,00 m de 200 PVC) : 72 377.80 €HT
  - Devant château (237m de 200 PVC) : 40 853.80 €HT
  - Soit un total de **130 183.90 €HT**
  
- **Route de Kerniguez (prévu de novembre à fin décembre 2020) :**
  - 884 m de 200 PVC **195 564,80 €HT**

Plan de financement prévisionnel de l'opération

FINANCEURS	Dépenses H.T. subventionnable de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat – D.S.I.L.	326 000 €	80 %	260 800 €
Région			
Département			
Autres financements publics			
<b>TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)</b>	<b>326 000 €</b>	<b>80 %</b>	<b>260 800 €</b>
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)	326 000 €	20%	65 200 €
<b>TOTAL (coût de l'opération H.T.)</b>	<b>326 000 €</b>		

Calendrier prévisionnel de réalisation des travaux :

- Date de début des travaux : **27 juillet 2020**
- Date de fin des travaux : **31 décembre 2020**

Le dossier a été déposé en juillet 2020.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :**

- **approuvent le projet tel que décrit ci-dessus,**
- **décident de solliciter des aides financières auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local D.S.I.L.**
- **décident de solliciter tout autre organisme public ou privé pour ces projets,**
- **autorisent Le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.**

**2020-105 : plan de relance – demandes de subventions d'investissement - Travaux de restructuration de l'école publique du boulevard de la république**

*Rapporteur : Daniel COTTEN*

**Présents :** M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, ROGARD Carole ZAIED Martine **et MM :** BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

**Absents ayant donné procuration :** M. AUFFRET Ludovic à M. COTTEN Daniel, MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, MME LE GUERN Isabelle à MME ZAIED Martine, M. L'HOPITAL Rémy à MME QUILLEROU Marie-Antoinette, MME RICHARD Fabienne à MME PENSIVY Patricia.

Le quorum est atteint.

Dans le cadre du plan de relance de l'Etat suite à l'impact de l'épidémie du Covid-19, des crédits exceptionnels sont alloués pour l'enveloppe DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). Ces crédits sont fléchés vers la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine.

Dans un premier temps, les dossiers étaient à déposer à la Préfecture pour le 31 juillet mais le délai a été allongé jusqu'au 15 septembre.

La ville souhaite réaliser des travaux de rénovation sur l'école de la République située Boulevard de la République, en entrée de ville, à Carhaix. Cette école est installée dans l'ancien couvent des ursulines, bâtiment immense flanqué de quatre tours et d'un cloître dont la construction démarrée en 1652, fut achevée en 1679. Dans le cadre de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, puis de celle sur les congrégations religieuses, les ursulines vendent le bâtiment à la commune en 1907, qui y installe une école publique. Ce bâtiment gigantesque est aujourd'hui partagé entre des locaux inutilisés car trop vétustes, des locaux associatifs et les locaux de l'école de la République.

L'école de la République accueille aujourd'hui 7 classes, et même si elle a fait l'objet de quelques travaux de rénovation au fil des ans, les locaux sont vieillissants, inadaptés aux nouveaux usages pédagogiques et ont un coût énergétique élevé.

Afin d'offrir le meilleur confort aux élèves et aux personnels enseignants notamment en matière thermique et d'optimiser les coûts énergétiques, il a été décidé de travailler sur un projet de restructuration des bâtiments scolaires.

Ce projet de restructuration s'inscrit dans un projet de rénovation globale de l'intégralité du bâtiment. Dans cette optique une étude de faisabilité pour la restructuration du bâtiment « Boulevard de la République » a été réalisée afin de définir un avant programme.



Cette étude réalisée par la Sem Breizh en 2020, a planifié et chiffré les travaux de rénovation globale des locaux scolaires sur 5 ans afin de permettre une continuité de service, pour un coût total de 2 855 000 € H.T., honoraires compris. **Ces travaux démarreraient en 2021 et s'achèveraient en 2025.**

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>			
<b>Dépenses H.T.</b>		<b>Recettes H.T.</b>	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
<b>Montant des Travaux</b>	<b>2 855 000, 00 €</b>	<b>Subventions</b>	<b>1 200 000, 00 €</b>
2021	470 000, 00 €	Etat – DSIL – 17, 51%	500 000, 00 €
2022	643 000, 00 €		
2023	763 000, 00 €	Etat – DE.T.R.- 14%	400 000, 00 €
2024	449 000, 00 €		
2025	449 000, 00 €	Conseil Départemental 29 – 3.5%	100 000, 00 €
		Région contrat de partenariat - 7%	200 000, 00 €
		Ville de Carhaix reste à charge	1 655 000, 00 €
<b>COUT TOTAL DE L'OPERATION</b>	<b>2 855 000, 00 €</b>	<b>COUT TOTAL DE L'OPERATION</b>	<b>2 855 000, 00 €</b>

Le dossier a été déposé le 15 septembre 2020

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :**

- **approuvent le projet tel que décrit ci-dessus,**
- **décident de solliciter des aides financières auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local D.S.I.L.**
- **décident de solliciter tout autre organisme public ou privé pour ces projets,**
- **autorisent Le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.**

**2020-106 : plan de relance – demandes de subventions d'investissement - Travaux de conservation et de mise en valeur de la chapelle Sainte-Anne située rue Brizeux en centre-ville**

Rapporteur : Daniel COTTEN

**Présents** : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, ROGARD Carole ZAIED Martine **et MM** : BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

**Absents ayant donné procuration** : M. AUFFRET Ludovic à M. COTTEN Daniel, MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, MME LE GUERN Isabelle à MME ZAIED Martine, M. L'HOPITAL Rémy à MME QUILLEROU Marie-Antoinette, MME RICHARD Fabienne à MME PENSIVY Patricia.

Le quorum est atteint.

Dans le cadre du plan de relance de l'Etat suite à l'impact de l'épidémie du Covid-19, des crédits exceptionnels sont alloués pour l'enveloppe DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Ces crédits sont fléchés vers la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine.

Dans un premier temps, les dossiers étaient à déposer à la Préfecture pour le 31 juillet mais le délai a été allongé jusqu'au 15 septembre.

La chapelle Sainte-Anne située rue Brizeux dans le centre-ville de Carhaix, est le dernier vestige de la « maison des pauvres » bâtie dans l'une des rues principales de l'ancienne cité médiévale, la rue du Pavé. Cette chapelle était rattachée au premier hôpital de la commune construit en 1478 par Maurice du Mené en pénitence de ses péchés pour avoir participé au saccage de la ville de Pontoise et pour gagner sa place au paradis. Il était alors chambellan du duc de Bretagne François II (1458-1488) puis capitaine de la duchesse Anne. Cet hôpital aurait servi de léproserie autrefois.

La chapelle fut entièrement reconstruite dans un style néogothique au XIX siècle. Une tour fut détruite en 1964 (il n'en reste plus qu'un oculus utilisé pour la construction de la façade des n°19 et n°21 ; La chapelle est remarquable de par son architecture, son histoire et les objets d'art qui ornent ses murs. Elle est dotée d'une façade au clocher proéminent avec une entrée directe depuis la rue Brizeux.

Cependant des infiltrations d'eau ont été constatées sur les murs intérieurs et l'édifice nécessite des travaux afin d'assainir l'ensemble. Ces infiltrations sont dues à l'immeuble voisin dont le mur est mitoyen.

En 2019, la ville a pu devenir propriétaire de cet immeuble qu'elle envisage de démolir, afin de réaliser dans un premier temps des travaux de conservation et de valorisation de la chapelle et dans un deuxième temps d'y aménager un petit jardin avec terrasse. La conservation de la Chapelle présentant un intérêt public majeur du point de vue de l'histoire et de l'art, la commune a sollicité la D.R.A.C. afin d'inscrire le bâtiment au titre des monuments historiques.

Aujourd'hui la ville envisage de réaliser les travaux de démolition, de conservation et de mise en valeur, début 2021. Le marché de travaux sera lancé d'ici le 31 décembre 2020. Le coût global de l'opération est évalué à 215 000 €. Le plan de financement est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT					
Dépenses H.T.			Recettes H.T.		
Libellé	Montant		Libellé	Montant	
<b>Travaux de conservation de la Chapelle</b>	<b>110 000, 00 €</b>		<b>Subventions Travaux de conservation</b>	<b>88 000, 00 €</b>	
Maçonnerie - pierre de tailles	23 000,00 €				
Charpente	13 000, 00 €		Etat – DRAC - 50%	55 000, 00 €	
Couverture	30 500, 00 €		Conseil Départemental 29 - 25%	27 500, 00 €	
Menuiserie	32 400, 00 €		Etat – DSIL - 5%	5 500, 00 €	
Electricité	5 000, 00 €				
SPS Contrôle technique	5 300, 00 €				
Imprévus	800, 00 €				
<b>Mise en valeur des abords</b>	<b>105 000, 00 €</b>		<b>Subventions valorisation abords</b>	<b>84 000, 00 €</b>	
Démolition ruine attenante	80 000, 00 €		Etat – DSIL - 5%	84 000, 00 €	
Création patio	25 000, 00 €				
			<b>Reste à charge Carhaix opération globale 20%</b>	<b>43 000, 00 €</b>	
<b>COUT TOTAL DE L'OPERATION</b>	<b>215 000, 00 €</b>		<b>COUT TOTAL DE L'OPERATION</b>	<b>215 000, 00 €</b>	

Le dossier a été déposé le 15 septembre 2020

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :**

- **approuvent le projet tel que décrit ci-dessus,**
- **décident de solliciter des aides financières auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local D.S.I.L.**
- **décident de solliciter tout autre organisme public ou privé pour ces projets,**
- **autorisent Le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.**

**2020-107 : syndicat intercommunal d'éclairage et de communications électroniques de la Région de Huelgoat – Carhaix (SIECE). Cotisation annuelle – Avenant n°1**

Rapporteur : J. Mazéas

**Présents** : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, ROGARD Carole ZAIED Martine **et MM** : BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

**Absents ayant donné procuration** : M. AUFFRET Ludovic à M. COTTEN Daniel, MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, MME LE GUERN Isabelle à MME ZAIED Martine, M. L'HOPITAL Rémy à MME QUILLEROU Marie-Antoinette, MME RICHARD Fabienne à MME PENSIVY Patricia.

Le quorum est atteint.

La commune de Carhaix est membre du SIECE. A ce titre elle est redevable comme tous les membres de cette structure d'une cotisation annuelle par application de l'article 8 des statuts dudit syndicat.

Par délibération du 26 février 2018, le conseil municipal a approuvé une convention fixant le niveau de cotisation annuelle de la commune au SIECE ainsi que les modalités de son paiement pour la période jusqu'au 31 décembre 2020.

Il convient à présent d'approuver un nouveau montant de cotisation pour les prochaines années.

Le montant de la cotisation annuelle forfaitaire a été fixé d'un commun accord avec le SIECE à 36.000 € / an.

Ces nouvelles dispositions prendront effet au 1er janvier 2021 pour une période de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Le SIECE a émis un avis favorable le 2 octobre 2020

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :**

- **approuvent l'avenant annexé à la présente fixant le montant de la cotisation à régler par la commune au SIECE**
- **autorisent le Maire à le signer et toute pièce s'y rapportant.**

**2020-108 : convention d'occupation du domaine public – SNCF Réseau – Place Jean Rohou**

Rapporteur : Jo Bernard

**Présents** : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, ROGARD Carole ZAIED Martine **et MM** : BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

**Absents ayant donné procuration** : M. AUFFRET Ludovic à M. COTTEN Daniel, MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, MME LE GUERN Isabelle à MME ZAIED Martine, M. L'HOPITAL Rémy à MME QUILLEROU Marie-Antoinette, MME RICHARD Fabienne à MME PENSIVY Patricia.

Le quorum est atteint.

Dans le cadre de l'aménagement de la place Jean Rohou et de l'installation de la locomotive Mallet, la commune a souhaité intégrer à ces travaux la réfection de la parcelle entre la voie ferrée et la place Jean Rohou, propriété de SNCF Réseau. Après concertation avec le propriétaire, un aménagement paysager a été réalisé par la commune. Il convient néanmoins de régulariser au niveau juridique cette occupation du domaine ferroviaire.

L'espace est mis à disposition à titre gratuit mais la commune doit prendre en charge les frais de gestion et de dossier s'élevant à 500 € HT. Les modalités d'occupation sont décrites dans la convention annexée à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :**

- **approuvent la convention d'occupation du domaine de SNCF Réseau pour 7 ans (1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2025)**
- **autorisent le paiement des frais de dossier et de gestion liés à cette convention.**

**2020-109 : convention entre la Ville de Carhaix-Plouguer et le Conseil Départemental du Finistère relative au financement de l'initiation à la langue bretonne dans les écoles élémentaires publiques**

Rapporteur : Marie-Antoinette QUILLEROU

**Présents :** M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, ROGARD Carole ZAIED Martine **et MM :** BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

**Absents ayant donné procuration :** M. AUFFRET Ludovic à M. COTTEN Daniel, MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, MME LE GUERN Isabelle à MME ZAIED Martine, M. L'HOPITAL Rémy à MME QUILLEROU Marie-Antoinette, MME RICHARD Fabienne à MME PENSIVY Patricia.

Le quorum est atteint.

Le Conseil Départemental du Finistère œuvre en concertation avec l'Education Nationale afin que les enfants carhaisiens des écoles publiques, qui ne poursuivent pas une scolarité bilingue, puissent bénéficier le plus largement possible d'une initiation à la langue bretonne dans le cadre du temps scolaire.

Le Conseil Départemental du Finistère finance le dispositif par l'attribution de subventions aux associations qui assurent les prestations. Les interventions sont organisées et supervisées par la Direction Académique des Services de l'Education Nationale qui a recourt à des animateurs satisfaisant aux compétences pédagogiques et linguistiques requises par l'Inspection Académique.

Les communes de Bretagne contribuent au financement en apportant une participation au Département.

Sept classes sont concernées par ce dispositif. Le volume d'intervention est de 30 heures par classe et par année scolaire. Ainsi la participation financière pour la Ville de Carhaix-Plouguer est de 3603.60 € pour l'année scolaire 2020-2021.

Les modalités sont précisées dans la convention annexée.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :**

- **approuvent la participation financière de la commune de Carhaix au financement de l'initiation à la langue bretonne dans les écoles élémentaires publiques,**
- **autorisent le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental du Finistère pour l'année scolaire 2020-2021.**

**2020-110 : convention de partenariat avec l'Education Nationale pour l'organisation d'activités physiques et sportives (équestres et courses d'orientation) impliquant la participation d'intervenants extérieurs à l'Education Nationale**

Rapporteur : Anne-Marie KERDRAON

**Présents** : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, ROGARD Carole ZAIED Martine **et MM** : BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

**Absents ayant donné procuration** : M. AUFFRET Ludovic à M. COTTEN Daniel, MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, MME LE GUERN Isabelle à MME ZAIED Martine, M. L'HOPITAL Rémy à MME QUILLEROU Marie-Antoinette, MME RICHARD Fabienne à MME PENSIVY Patricia.

Le quorum est atteint.

La commune de Carhaix participe financièrement à l'organisation d'activités sportives à l'extérieur des établissements scolaires pour les élèves des écoles élémentaires sur le temps scolaire.

Depuis plusieurs années, les élèves de CE2, CM2 et CLIS bénéficient ainsi de séances d'équitation dans les deux centres équestres de la commune et d'activités d'orientation.

Les intervenants relèveront, soit du Centre Equestre Vallée de l'Hyères soit du Poney Club du Minez pour les activités équestres, et de la Ville de Carhaix pour les courses d'orientation.

Le coût annuel pour la commune est d'environ 10.000 €.

Il est proposé de reconduire ce partenariat pour l'année scolaire 2020-2021.

Le projet de convention et son annexe sont joints à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :**

- **approuvent la convention ci-annexée,**
- **autorisent Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer cette convention et toute pièce s'y rapportant.**

**2020-111 : soutien à l'activité commerciale – organisation d'animations lors des soldes d'été – Subvention à l'association Carhaix Boutik**

Rapporteur : Catherine BOULANGER

**Présents** : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, ROGARD Carole ZAIED Martine **et MM** : BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

**Absents ayant donné procuration** : M. AUFFRET Ludovic à M. COTTEN Daniel, MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, MME LE GUERN Isabelle à MME ZAIED Martine, M. L'HOPITAL Rémy à MME QUILLEROU Marie-Antoinette, MME RICHARD Fabienne à MME PENSIVY Patricia.

Le quorum est atteint.

L'association Carhaix Boutik a organisé le 18 juillet une journée d'animation s'inscrivant dans le cadre la semaine de lancement des soldes d'été 2020.

Afin d'apporter son soutien à l'activité commerciale durement impactée par l'épidémie de Covid-19 et les mesures de confinement, la Ville de Carhaix a décidé de soutenir les activités de Carhaix Boutik en proposant ce même jour, samedi 18 juillet différentes déambulations musicales en centre-ville de 10h30 à 19h00. Ces animations ont été organisées conformément aux recommandations sanitaires nationales afin de garantir notamment le respect de la distanciation physique et d'assurer la sécurité de tous(tes) et de chacun(e).

Au-delà des animations déambulatoires proposées, la Ville de Carhaix a souhaité également soutenir la mise en place d'animations musicales au sein des établissements commerciaux à travers le versement d'une subvention à l'association Carhaix Boutik, afin que les bars et restaurants poursuivent cette journée par des concerts en soirée. L'aide apportée serait de 500 € maximum par établissement.

9 établissements ont proposé des animations le 18 juillet.

Il est proposé d'octroyer une aide financière à l'association Carhaix Boutik sur la base de 500 € maximum par établissement ayant organisé une animation, soit un montant maximum de 4500 €. Le versement se fera sur présentation d'un justificatif de factures.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent le versement d'une subvention à Carhaix Boutik sur la base de 500 € maximum par animation – sur présentation de facture (soit un montant maximum de 4500 €).***

**2020-112 : cession du chemin rural de Persivien - Lancement de l'enquête publique**

Rapporteur : Jo Bernard

**Présents** : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, ROGARD Carole ZAIED Martine **et MM** : BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

**Absents ayant donné procuration** : M. AUFFRET Ludovic à M. COTTEN Daniel, MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, MME LE GUERN Isabelle à MME ZAIED Martine, M. L'HOPITAL Rémy à MME QUILLEROU Marie-Antoinette, MME RICHARD Fabienne à MME PENSIVY Patricia.

Le quorum est atteint.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2241-1, aux termes duquel le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

Vu les dispositions du code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L 161-10 et suivants, aux termes desquels la cession d'un chemin rural désaffecté peut être autorisée par le Conseil municipal, après enquête publique ;

Vu les articles R 161-25 à R 161-27 du code rural et de la pêche maritime, tels que modifiés par le décret n° 2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable et à l'aliénation des chemins ruraux ;

Vu les dispositions du code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles R 134-10 et suivants, régissant l'organisation de l'enquête publique ;

Vu la demande de la SAFI d'acquérir une partie du chemin rural de Persivien ;

#### RAPPEL DU CONTEXTE :

*Poher Communauté a approuvé la création de la ZAC de KERGORVO 2, le 28 mai 2015 sur un ensemble de terrains de 27 hectares situés à l'entrée Est de la ville de Carhaix-Plouguer. La SAFI est chargée de la réalisation de cette opération d'aménagement dans le cadre d'une concession d'aménagement qui a pris effet au 04 janvier 2016.*

*La mise en œuvre de ce projet est toutefois conditionnée par une cession par la Ville de Carhaix à la SAFI d'une portion de l'ancien chemin de Persivien, le long des parcelles B 641 et B 643. Cette portion de chemin n'est plus affectée à l'usage du public car elle n'a plus aucune réalité physique sur le terrain.*

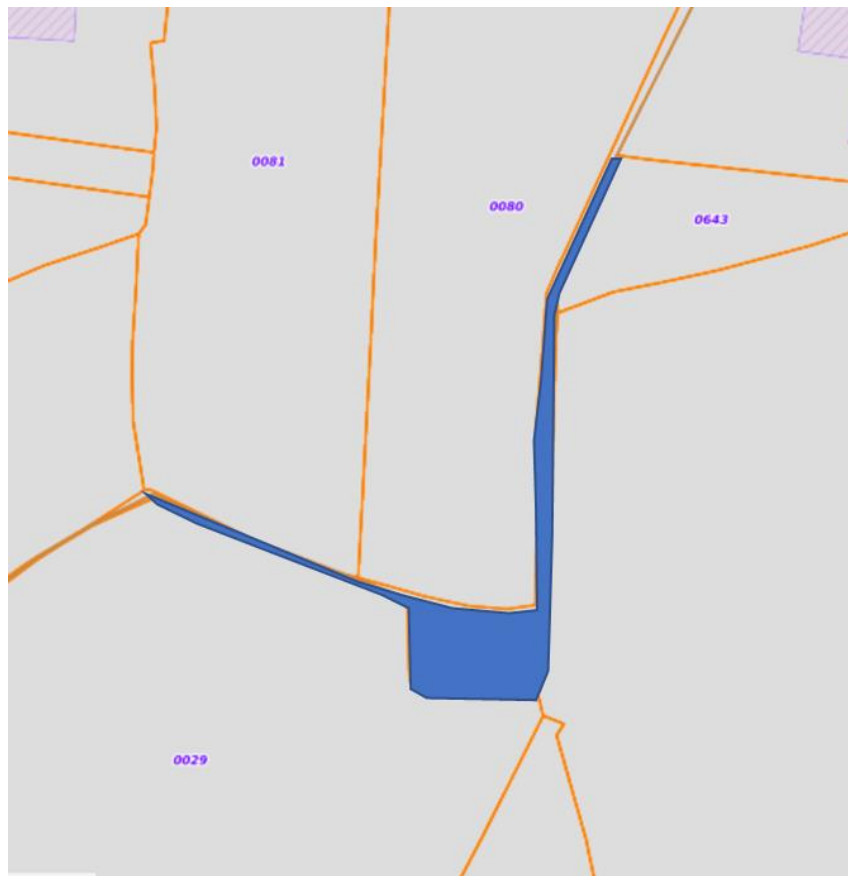
*En contrepartie de cette cession, la SAFI aménagera la première partie de l'accès à la ZAC de Kergorvo (jusqu'en limite de parcelle AK 643). La réalisation de la seconde partie de la voie interviendra ultérieurement en fonction des besoins exprimés au sein de la ZAC ou qui seront nécessaires à la desserte du terrain des vieilles charrues.*

La superficie de cette acquisition est de 978. Le prix de cession déterminé après consultation du service des Domaines serait de 2.5 € / m<sup>2</sup>.

Les caractéristiques de ce chemin sont les suivantes :

- Cette portion du chemin n'est plus affectée à l'usage du public : elle n'accueille plus d'usagers (piétons ou automobilistes) depuis plus d'une dizaine d'années et n'est plus entretenue par la Commune.
- Cette portion de chemin étant désaffectée, et la commune n'en ayant plus l'usage ni l'utilité, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.





*Emprise du chemin*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal :**

- **constatent la désaffectation de la portion du chemin rural de Persivien ;**
- **décident de lancer la procédure de cession du chemin rural prévue par l'article L 161-10 du Code rural ;**
- **chargent le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet et d'initier toutes les démarches nécessaires à cette procédure de cession ;**
- **autorisent le Maire à engager tous les frais liés à cette enquête et à l'ensemble de la procédure de cession ;**
- **demandent au Maire d'en informer les propriétaires riverains.**

## 2020-113 : personnel communal - modification du tableau des emplois

Rapporteur : Patricia PENSIVY

**Présents :** M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, ROGARD Carole ZAIED Martine **et MM :** BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

**Absents ayant donné procuration :** M. AUFFRET Ludovic à M. COTTEN Daniel, MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, MME LE GUERN Isabelle à MME ZAIED Martine, M. L'HOPITAL Rémy à MME QUILLEROU Marie-Antoinette, MME RICHARD Fabienne à MME PENSIVY Patricia.

Le quorum est atteint.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le fonctionnement actuel des services, il convient de modifier par délibération le tableau des emplois établi en date du 16 Décembre 2019.

Il est proposé de supprimer un poste d'éducateur sportif (31h hebdomadaires) en raison du départ de l'agent par voie de mutation, et de son remplacement par un adjoint d'animation à temps complet.

Vu le tableau des emplois mis en place dans la collectivité (cf. document joint),

Le Comité Technique Commun a rendu un avis favorable le 25 septembre 2020,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal :**

- **approuvent la modification du tableau des emplois (ci-joint)**
- **autorisent Monsieur Le Maire ou l'adjointe au Maire chargée des Ressources Humaines à signer les documents correspondants et à inscrire les crédits nécessaires au budget**

Rapporteur : Patricia PENSIVY

**Présents** : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

**Absents ayant donné procuration** : M. AUFFRET Ludovic à M. COTTEN Daniel, MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, MME LE GUERN Isabelle à MME ZAIED Martine, M. L'HOPITAL Rémy à MME QUILLEROU Marie-Antoinette.

Le quorum est atteint.

Conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé de la mise à disposition d'un agent faisant partie de ses effectifs.

Les modalités de mise à disposition entre les deux parties sont contenues dans une convention qui précise notamment les points suivants :

- La durée hebdomadaire du travail et la répartition des jours travaillés
- La durée de la mise à disposition
- La gestion de la situation administrative de l'agent
- Le contrôle et l'évaluation de l'activité de l'agent
- Le remboursement des rémunérations et des charges sociales correspondantes

### **1 / de la Ville de Carhaix au profit de l'Office des sports**

#### **- Renouvellement de la mise à disposition de la responsable de l'Office des sports à compter du 01/10/2020, pour 3 ans, à temps complet**

Une convention de mise à disposition est signée entre l'Office des Sports et la Ville de Carhaix depuis le 1er mars 2015. Elle prévoit la mise à disposition de la responsable du service au profit de l'association « Office des sports ». Il s'agit d'un poste d'ETAPS principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet.

L'agent a présenté sa demande de renouvellement par courrier en date du 10 septembre 2020.

#### **- Mise à disposition d'un adjoint d'animation au profit de l'Office des sports au 1/09/2020, pour 3 ans, à temps complet**

Un agent non titulaire du concours d'Etaps, est nommé stagiaire sur le grade d'adjoint d'animation à temps complet, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019. Durant son année de stage, la Ville de Carhaix a signé une convention de prestation de service au profit de l'office des sports sur la base d'un temps complet.

L'agent vient d'être titularisé, et il convient désormais de formaliser son intervention dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

L'agent a présenté sa demande par courrier en date du 10 septembre 2020.

## **2 / de la Ville de Carhaix au profit de l'association « Culture Loisirs Animation Jeunesse »**

**- Renouvellement des conventions de mises à disposition du personnel qui assure le service des repas au profit du CLAJ à compter du 1/01/2021, pour 3 ans, à raison de 10% du temps de travail annuel**

Depuis le 1er Février 2006, le personnel de restauration de la Ville de Carhaix assure le service des repas du Centre de loisirs durant les congés scolaires (de 9h30 à 17h) et les mercredis (de 11h à 14h30). Les agents concernés sont mis à disposition de l'association « Culture Loisirs Animation Jeunesse », à raison de 30 jours maximum par an par agent (soit 10% du temps de travail).

Une convention individuelle vient formaliser les conditions de cette mise à disposition, pour 3 années. Les conventions actuelles arrivent à échéance le 31 décembre prochain.

Les 7 agents titulaires concernés ont accepté de renouveler leur mise à disposition pour 3 ans par courrier en date du 10 Septembre 2020.

## **3 / de la Ville de Carhaix au profit de Poher Communauté**

**Mise à disposition d'un agent de maîtrise pour assurer l'encadrement du personnel du service des espaces verts de Poher Communauté durant l'absence de la responsable du service**

La responsable du service des espaces verts de la Ville de Carhaix assure l'encadrement des agents du service des espaces verts de Poher Communauté, dans le cadre d'une convention de prestation de service depuis le 1/12/2018, à raison de 10% d'un temps complet.

L'agent va devoir s'absenter durant son congé de maternité ; il a été convenu que le collègue qui la remplace habituellement durant les congés annuels, assure l'encadrement des 2 services des espaces verts en son absence.

Il convient d'établir une convention de mise à disposition d'un agent de maitrise au profit de Poher Communauté, pour 3 ans, à raison de 10% d'un temps complet.

L'agent a présenté sa demande par courrier en date du 15 septembre 2020.

-----

Le Comité Technique Commun a rendu un avis favorable le 25 Septembre 2020

Un rapport annuel concernant les mises à disposition est transmis au Comité Technique Commun (CTC) pour information en fin d'année civile.

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal autorisent le Maire ou l'adjointe au maire chargée des Ressources Humaines à signer les arrêtés et les conventions de mise à disposition correspondantes***

**2020-115 : personnel communal - approbation de 2 conventions de prestations de service avec la Ville de Carhaix, au bénéfice du CLAJ et du CCAS de Carhaix**

Rapporteur : Patricia PENSIVY

**Présents** : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

**Absents ayant donné procuration** : M. AUFFRET Ludovic à M. COTTEN Daniel, MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, MME LE GUERN Isabelle à MME ZAIED Martine, M. L'HOPITAL Rémy à MME QUILLEROU Marie-Antoinette.

Le quorum est atteint.

Considérant :

- que le CLAJ ne dispose pas au sein de ses services d'agent disponible pour assurer le service des repas du centre de loisirs,
- que le CCAS de Carhaix ne dispose pas au sein de ses services d'agent disponible pour assurer l'accueil et le suivi individuel des personnes isolées et des familles nécessitant un accompagnement social,

La Ville de Carhaix envisage de mutualiser des agents contractuels ; il est, de ce fait, nécessaire de signer des conventions de prestations de service, dans les conditions suivantes :

**Avec le CLAJ, d'une part**, en remplacement du personnel titulaire, durant les congés scolaires (de 9h30 à 17h) et les mercredis (de 11h à 14h30), à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Avec le CCAS de Carhaix, d'autre part**, du lundi au vendredi, à raison d'un mi-temps (17h30/35è), à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

-----

Les membres du Comité Technique Commun ont rendu un avis favorable le 25 Septembre 2020.

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal :***

- ***approuvent les termes des 2 conventions de prestations de service, ci-annexées, à compter des 1<sup>er</sup> janvier 2021 et 1<sup>er</sup> octobre 2020,***
- ***autorisent le Maire ou l'adjointe au maire, chargée des Ressources Humaines à signer les conventions correspondantes.***

**2020-116 : accès aux missions facultatives proposées par le Centre Département de Gestion du Finistère – Convention cadre**

Rapporteur : Patricia PENSIVY

**Présents** : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

**Absents ayant donné procuration** : M. AUFFRET Ludovic à M. COTTEN Daniel, MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, MME LE GUERN Isabelle à MME ZAIED Martine, M. L'HOPITAL Rémy à MME QUILLEROU Marie-Antoinette.

Le quorum est atteint.

Au fil des réformes, les missions du Centre de Gestion du Finistère se sont développées et élargies pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par les collectivités, dans des domaines variés tels que l'informatique, l'assistance juridique, la santé, etc. Ces évolutions rendent nécessaires une adaptation de notre « convention-cadre » précisant les modalités d'accès aux missions facultatives du Centre de Gestion.

Les modifications apportées à ce document, sont destinées à simplifier nos relations contractuelles. Cette convention fixe les conditions générales de mise en œuvre des différentes prestations et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux tarifs propres à chaque prestation, fixés annuellement par le Conseil d'administration du CDG29.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, articles 22 à 26-1,

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal adoptent la « convention-cadre » proposée par le CDG29.***

## 2020-117 : régies de recettes municipales : clôture de 4 régies

Rapporteur : Patricia PENSIVY

**Présents** : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

**Absents ayant donné procuration** : M. AUFFRET Ludovic à M. COTTEN Daniel, MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, MME LE GUERN Isabelle à MME ZAIED Martine, M. L'HOPITAL Rémy à MME QUILLEROU Marie-Antoinette.

Le quorum est atteint.

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances de des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu les articles R.423-32-2 et R.423-57 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'article L.315-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 2 juin 2020 autorisant le maire à créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al.7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 29 janvier 1975 portant sur la création de la régie de recettes de cantine et des garderies ;

Vu la délibération du 6 janvier 2011 portant création de la régie de recettes générées par les activités du bar ou restauration rapide, lors des manifestations au centre culturel Glenmor ;

Vu la délibération du 27 juin 1985 portant création de la régie de recettes de la bibliothèque ;

Vu la délibération du 31 janvier 1992 portant création de la régie de recette pour la délivrance des extraits cadastraux ;

Vu l'arrêté du Maire n° 137-2020 du 11 juin 2020 portant délégation de fonctions à Madame Patricia PENSIVY pour traiter l'ensemble des affaires liées aux Ressources Humaines et à la défense des services publics ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 15 septembre 2020.

Considérant qu'il convient de supprimer les régies n'ayant plus d'activité ; Celles ayant une faible activité seront intégrées dans la régie créée pour la perception des petites recettes de fonctionnement en mairie ;

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent la clôture des régies suivantes, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 :***

- ***régie de recettes de cantine et des garderies ;***
- ***régie de recettes générées par les activités du bar ou de la restauration rapide, lors des manifestations au centre culturel Glenmor ;***
- ***régie de recettes de la bibliothèque ;***
- ***régie de recettes pour la délivrance des extraits cadastraux***

**Il est mis fin aux fonctions des régisseurs et des mandataires des 4 régies précitées.**

**Le Maire de Carhaix et le comptable public assignataire de Carhaix sont chargés, chacun en ce qui concerne de l'exécution de la présente décision.**

## **2020-118 : ressources humaines - recrutements d'agents contractuels sur emplois permanents**

Rapporteur : Patricia PENSIVY

**Présents :** M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM :** BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

**Absents ayant donné procuration :** M. AUFFRET Ludovic à M. COTTEN Daniel, MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, MME LE GUERN Isabelle à MME ZAIED Martine, M. L'HOPITAL Rémy à MME QUILLEROU Marie-Antoinette.

Le quorum est atteint.



La majorité des emplois permanents est actuellement pourvue par des fonctionnaires en référence aux grades minimum et maximum mentionnés dans le tableau des emplois. A l'issue d'une procédure de recrutement, le choix du jury peut se porter, en cas de candidature statutaire ne correspondant pas aux besoins, sur la candidature d'un contractuel de droit public. Il convient donc de préciser pour l'ensemble des emplois mentionnés, hors premier grade accessible sans concours, les modalités de recours à ces contractuels.

En effet, l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit les principaux cas dans lesquels les collectivités peuvent avoir recours à des contractuels. L'article 3-2 fait référence à la vacance temporaire d'un emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et permet d'établir un contrat d'un an maximum, renouvelable 1 fois si la nouvelle procédure de recrutement n'a pas abouti. L'article 3-3-2 prévoit désormais pour les 3 catégories, lorsque la nature des fonctions ou le besoin du service le justifient, de proposer un contrat de 3 ans maximum, renouvelable dans la limite de 6 ans pouvant conduire à un CDI au-delà, là encore après nouvelle procédure de recrutement.

Ainsi, il est proposé, à défaut de candidat fonctionnaire répondant aux besoins recherchés, d'autoriser le Maire à pourvoir les emplois permanents par un contractuel disposant des diplômes et/ou expériences nécessaires à l'activité, rémunéré au maximum sur l'indice terminal du grade maxi associé à l'emploi, selon leurs compétences, expériences, résultats.

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal :***

- ***autorisent le recrutement d'agents contractuels de droit public selon les modalités énoncées ci-dessus***
- ***d'autorisent le Maire ou l'Adjointe au Maire chargée des Ressources Humaines à signer documents correspondants.***

#### **2020-119 : ressources Humaines - recrutements d'agents contractuels sur emplois non permanents compte tenu d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité**

Rapporteur : Patricia PENSIVY

**Présents :** M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM :** BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

**Absents ayant donné procuration :** M. AUFFRET Ludovic à M. COTTEN Daniel, MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, MME LE GUERN Isabelle à MME ZAIED Martine, M. L'HOPITAL Rémy à MME QUILLEROU Marie-Antoinette.

Le quorum est atteint.

Conformément à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal de créer des emplois non permanents liés à des accroissements temporaires et saisonniers d'activité.

Les besoins du service peuvent amener à créer des emplois non permanents, pourvus directement par des agents contractuels **pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services suivants :**



- services techniques
- services scolaires
- services administratifs
- services culturels
- service des sports
- police municipale

1 / Ces agents contractuels assurent des fonctions relevant des cadres d'emplois de la catégorie A, B ou C, à temps complet ou à temps non complet. Les missions confiées font appel à une technicité ou à une compétence spécifique. Ces missions peuvent également être assurées dans le cadre de l'urgence, d'un surcroît de travail, d'un travail réalisé en saison ou encore de la période estivale, notamment.

Ces agents contractuels doivent justifier d'un niveau scolaire, de la possession d'un diplôme ou d'un titre, ou d'une expérience professionnelle significative.

2 / Cas particulier de la surveillance des cantines, des garderies et de l'aide aux devoirs effectuée par les instituteurs (vacataires)

Les cantines et les garderies scolaires sont des services municipaux facultatifs, organisés par et sous la responsabilité du maire de la commune. La municipalité est donc responsable des enfants durant la totalité du temps qui sépare la fin des classes du matin et la reprise des classes de l'après-midi, c'est-à-dire non seulement durant le temps du repas, mais également pendant celui qui précède et qui le suit en dehors du service d'enseignement proprement dit.

Ainsi, pour assurer cette surveillance des cantines et garderies, ainsi que l'aide aux devoirs, le maire, à défaut d'un cadre d'emploi de fonctionnaires territoriaux susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes, peut notamment recourir, sur la base du volontariat, à des fonctionnaires enseignants de l'Etat. S'ils souhaitent assumer ces interventions, les enseignants doivent demander une autorisation à l'inspecteur d'académie. La commune les rémunère à la vacation ensuite selon un barème fixé annuellement par une note de service publiée au Bulletin Officiel du Ministère de l'Education Nationale (BOEN).

Dans la mesure où l'emploi créé dans le cadre d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité n'existe pas à titre permanent, le traitement sera calculé par référence à un indice majoré, dans la limite de l'indice terminal du grade le plus élevé afférent à l'emploi.

Le régime indemnitaire sera versé dans les conditions prévues par la délibération du 26 Juin 2018.

Il est rappelé qu'en cas de recrutement infructueux, il sera possible de faire appel au service intérim des Centres de Gestion conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 I (1° et 2°),

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal :***

- ***autorisent le recrutement d'agents contractuels de droit public selon les modalités énoncées ci-dessus et à rémunérer des vacataires***
- ***autorisent le Maire ou l'Adjointe au Maire chargée des Ressources Humaines à signer documents correspondants et à inscrire les crédits correspondants au budget.***

**2020-120 : ressources Humaines - recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents (fonctionnaires ou contractuels) momentanément absents**

Rapporteur : Patricia PENSIVY

**Présents** : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

**Absents ayant donné procuration** : M. AUFFRET Ludovic à M. COTTEN Daniel, MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, MME LE GUERN Isabelle à MME ZAIED Martine, M. L'HOPITAL Rémy à MME QUILLEROU Marie-Antoinette.

Le quorum est atteint.

Conformément à l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal d'autoriser le Maire à recruter du personnel pour remplacer les fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles.

Il est proposé de recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels **pour remplacer des agents momentanément indisponibles**.

En fonction du niveau de recrutement, de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle antérieure des futurs remplaçants et de leur profil, le Maire fixera le traitement. Celui-ci sera limité à l'indice terminal du grade maxi correspondant à l'emploi concerné par le remplacement.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en cas de recrutement infructueux, il sera possible de faire appel au service intérim des Centres de Gestion conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-1,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal :**

- **autorisent le recrutement d'agents contractuels de droit public selon les modalités énoncées ci-dessus**
- **autorisent le Maire ou l'adjointe au maire chargée des Ressources Humaines à signer documents correspondants et à inscrire les crédits correspondants au budget.**

**2020-121 : décision modificative n°1 du budget eau 2020 – Annule et remplace la délibération du 29 juin 2020**

Rapporteur : Daniel Cotten

**Présents** : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

**Absents ayant donné procuration** : M. AUFFRET Ludovic à M. COTTEN Daniel, MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, MME LE GUERN Isabelle à MME ZAIED Martine, M. L'HOPITAL Rémy à MME QUILLEROU Marie-Antoinette.

Le quorum est atteint.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 29 juin 2020 a approuvé la décision modificative n° 1 du budget eau. Suite à une erreur matérielle, le montant indiqué était erroné.

*Document présenté en juin 2020 : Afin d'équilibrer le budget, il est proposé de diminuer le compte R 1641 « Emprunt » de 22 311, 01 €.*

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Recettes</b>		
R1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 8 088, 47 €
R001	Solde d'exécution d'investissement reporté n-1	+ 14 222, 54 €
R1641	Emprunts en euros	- 22 311, 01 €
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>0, 00 €</b>

Nouveau document :

Au budget 2020, il était inscrit provisoirement aux comptes R1068 et R001, respectivement 295 000 € et 70 000 €. En réalité **les résultats sont de 303 088, 47 € et de 84 222, 54 €**. Il convient alors de d'augmenter les comptes R1068 et R001, respectivement de 8 088, 47 € et 14 222, 54 €.

Afin d'équilibrer le budget, il est proposé de diminuer le compte R 1641 « Emprunt » de 20 500, 01 € et d'augmenter le compte D203 « Frais d'étude » de 1 811, 01 €.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Recettes et dépenses</b>		
R1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 8 088, 47 €
R001	Solde d'exécution d'investissement reporté n-1	+ 14 222, 54 €
R1641	Emprunts en euros	- 20 500, 00 €
D203	Frais d'étude	+ 1 811, 01 €
<b>Total recettes et dépenses d'investissement</b>		<b>+ 1 811, 01 €</b>

**Au vu des nouveaux montants ci-dessus, et après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 2 abstentions (MME BOUSSARD Laure et M. THOMAS Pierre-Yves de la liste « une dynamique de gauche pour Carhaix »), les membres du conseil municipal :**

- **annulent la délibération du 29 juin 2020,**
- **approuvent la nouvelle décision modificative n°1 du budget eau 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses.**

## 2020-122 : motion pour un soutien public pour Brittany Ferries

Rapporteur : Christian TROADEC

**Présents** : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

**Absents ayant donné procuration** : M. AUFFRET Ludovic à M. COTTEN Daniel, MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, MME LE GUERN Isabelle à MME ZAIED Martine, M. L'HOPITAL Rémy à MME QUILLEROU Marie-Antoinette.

Le quorum est atteint.

La compagnie bretonne traverse en effet la crise la plus grave de son histoire ! Frappée de concert par deux crises conjoncturelles, le COVID 19 et un Brexit qui s'annonce "dur", ce fleuron du tourisme breton et normand ne pourra pas cette fois affronter seule la tempête qui s'est abattue sur la France.

Depuis près de 50 ans, Brittany Ferries fait la fierté de nos territoires. Elle est sa meilleure ambassadrice à l'étranger, par la qualité de ses prestations comme par la haute qualification de ses équipages français. Chaque année, ce sont plusieurs centaines de millions d'euros dépensés par les touristes britanniques qui irriguent, grâce à elle, nos territoires.

Tous les Bretons ont un attachement de cœur à cette entreprise fondée par Alexis Gourvennec et les paysans de Saint Pol de Léon, unis pour désenclaver leur région et lui rendre les clefs maritimes de son développement économique.

Brittany Ferries fait désormais partie de l'histoire de la Bretagne !

Pourtant, avec la crise sanitaire et la quatorzaine britannique, la Compagnie est au bord du vide et, avec elle, vacille le destin de plus de 10 000 emplois directs et indirects. Privée de saison touristique 2020, Brittany Ferries affiche une perte de plus de 250 millions d'euros de chiffre d'affaire.

La Région Bretagne et la Région Normandie ont répondu à son appel, à hauteur de 75 millions d'euros. Face à cette situation exceptionnelle, le Gouvernement n'a pas été à la hauteur. Il ne promet qu'une enveloppe d'une trentaine de millions d'euros aux acteurs français du ferry, 5 fois moins qu'attendu par le secteur !

C'est une goutte d'eau face aux 11 milliards du Plan de relance qu'il réserve au secteur ferroviaire ! Ce même plan de relance de 100 milliards d'euros n'accorde d'ailleurs pas un centime au secteur du transport maritime pourtant essentiel à nos territoires. Le Gouvernement a su en revanche trouver 350 millions d'euros de subventions pour Île-de-France Mobilités, le métro parisien et la RATP n'ayant pas de prix !

Après les efforts consentis par l'entreprise et l'ensemble de ses salariés, en complément des actions des deux Régions, nous souhaitons que l'Etat reconsidère sa position et la situation de crise inédite traversée par Brittany Ferries. Il doit apporter un réel soutien financier à la hauteur des besoins nécessaires à la pérennisation de Brittany Ferries.

Nous apportons enfin notre soutien total aux membres du Conseil de surveillance, au Directoire et à l'ensemble des salariés de la Compagnie.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent cette motion.**

## 2020-123 : Informations

**Présents** : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

**Absents ayant donné procuration** : M. AUFFRET Ludovic à M. COTTEN Daniel, MME BOUSSARD Laure à M. THOMAS Pierre-Yves, MME LE GUERN Isabelle à MME ZAIED Martine, M. L'HOPITAL Rémy à MME QUILLEROU Marie-Antoinette.

Le quorum est atteint.

### Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal (Art. L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT)

#### Objet : Travaux de réhabilitation du pont de Kergroas

Lot unique : Confortements, Butonnage et Maçonnerie

Date de lancement de la consultation : le 25 Mai 2020

Date limite de réception : le 15 Juin 2020

Registre des dépôts : 2

Le marché est attribué à l'entreprise Marc SA

Montant lot unique : 103 609,18 € HT

Avenant n°1: 7 790,63 € HT

Nouveau montant du lot unique : 111 399.81 € HT (délibération 2020-78 du conseil municipal du 29.06.2020 : le montant total des travaux est supporté à hauteur de 50 % par la commune de Carhaix et 50 % par la commune de Plounévezel)

#### Objet : Construction de locaux sportifs et scolaires, rénovation du Cinédix. Le marché est composé de 15 lots.

- Lot 01 : désamiantage - démolition - gros œuvre - terrassement - vrd

- Lot 02 : charpente et ossature bois – bardage

- Lot 03 : ite – ravalement
- Lot 04 : serrurerie – métallerie
- Lot 05 : couverture ardoise
- Lot 06 : menuiseries extérieures aluminium et métallique
- Lot 07 : menuiserie intérieure - parquet
- Lot 08 : cloisonnement - plâtrerie - isolation
- Lot 09 : plafonds suspendus
- Lot 10 : revêtements de sols – faïence
- Lot 11 : peinture – revêtement muraux
- Lot 12 : plomberie -chauffage – ventilation
- Lot 13 : électricité cfo – cfa
- Lot 14 : clôtures - aménagements extérieurs
- Lot 15 : solaire photovoltaïque

N° : 2019-09

Type de Procédure : Marché à procédure adaptée (MAPA) – Megalis + télégramme

Date de lancement de la consultation : mardi 23 avril 2019

Date limite de réception : lundi 20 mai 2019

Registre des dépôts : 26 offres

Le marché est attribué pour chaque lot de la façon suivante :

lots	Entreprises	Montant HT (base + PSE)	Référence avenant	Montant des avenants modificatifs	Nouveaux montants HT (en €)
1	La carhaisienne de Construction	344 563,07	1	17 444,85	362 007,92
			2	263,01	362 270,93
2	MCA	193 874,01			
3	Isolation thermique de Bretagne	33 011,33			
4	Rest	16 499,00			
5	Mein-Glaz	74 977,30	1	-6 948,90	68 028,40
			3	470,00	68 498,40

6	Falher	96 683,00			
7	Falher	104 486,14			
8	Noël Le Gall et Fils	85 598,63			
9	Soquet	13 138,90			
10	Salaun Sa	45 167,85			
11	Isolation thermique de Bretagne	23 587,79			
12	Aquathis	135 397,00	1	1 151,70	136 548,70
			2	285,00	136 833,70
13	Kerveadou	148 697,27			
14	Lucia Environnement	14 617,50			
15	Quénéa	23 208,00			
<b>Montant Global</b>		<b>1 353 506,79</b>		<b>12 665,66</b>	<b>1 366 172,45</b>

Objet : Réaménagement de la mairie de Carhaix-Plouguer et mise en accessibilité des locaux. Le marché est composé de 10 lots.

- Lot 01 : Gros œuvre
- Lot 02 : Menuiseries extérieures bois
- Lot 03 : Menuiseries intérieures bois
- Lot 04 : Plâtrerie Cloisons sèches Faux plafonds
- Lot 05 : Revêtements de sols
- Lot 06 : Peinture - Ravalement
- Lot 07 : Ascenseur
- Lot 08 : Chauffage gaz - Ventilation Plomberie
- Lot 09 : Courant CFO et CFA
- Lot 10 : Agencement - Décoration

N° : 2019-13

Type de Procédure : Marché à procédure adaptée (MAPA) – Megalis + télégramme

Date de lancement de la consultation : le mardi 28 mai 2019

Date limite de réception : le vendredi 21 juin 2019

Registre des dépôts : 10 offres

Pour les lots 6 et 8, nous n'avons reçu aucune candidature, nous avons consulté des entreprises pour obtenir des devis.

Une nouvelle consultation a été lancée pour le lot 2 (modification importante du CCTP)

Le marché est attribué pour chaque lot de la façon suivante :

lots	Entreprises	Montant HT (en €) initial du marché (base + PSE
1	Carhaisienne de construction	48 923,23
2	Voir consultation n°2019-13bis	
3	Jean-Yves Falher	36 693,70
4	Groupe OPI	39 141,50
5	LE TEUFF	25 618,00
6	Disserbo	40 074,00
7	Green Distribution	30 980,00
8	Aquathis	59 889,20
9	ARCEM	53 349,36
10	Pleine Mesure	40 801,00
	Total	375 469,99

Objet : Réaménagement de la mairie de Carhaix-Plouguer et mise en accessibilité des locaux.

Relance du Lot 02 : Menuiseries extérieures bois

N° : 2019-13bis

Type de Procédure : Marché à procédure adaptée (MAPA) – Megalis + télégramme

Date de lancement de la consultation : le vendredi 19 juillet 2019

Date limite de réception : le mercredi 31 juillet 2019

Registre des dépôts : 2 offres



Le lot 2 est attribué à l'entreprise Jean-Yves Falher.

Montant HT : 112 813,47€ HT.

Le montant global initial du marché de la Mairie est de 488 283,49 € HT

Désignation	Entreprise	Montant du marché initial en € HT	Référence avenant de l'opération	Nature des travaux modificatifs	Montant des travaux modificatifs en HT	% d'évolution par rapport au marché initial	Nouveau montant des marchés en € HT	% d'évolution global par rapport au marché initial
GROS ŒUVRE	LA CARHAISIENNE	48 923,23 €	1	Échafaudage, démolition faux plafonds, démolition cloisons bureau directrice finances et bureaux libres étage	3 436,87 €	7,03%	52 360,10 €	7,03%
MENUISERIES EXTÉRIEURES	FALHER	112 813,47 €	1	Porte entrée principale	923,50 €	0,82%	113 736,97 €	0,82%
MENUISERIES INTÉRIEURES	FALHER	36 693,70 €	1	habillage supplémentaire, tablette fenêtre et plinthe	2 485,21 €	6,77%	39 178,91 €	6,77%
			2	bloc porte sur vanne d'eau et remplacement main courante PVC par hêtre massif	768,11 €	2,09%	39 947,02 €	8,87%
			3	Plinthes en rdc Habillage bardage sanitaires publics Trappe cafétéria et porte adjoint	3 047,23 €	8,30%	42 994,25 €	17,17%

				hêtre				
			4	signalétique portes supprimée Pose panneaux fundermax et ossature entrée	613,81 €	1,67%	43 608,06 €	18,84%
			5	remplacement porte vitrée bureau R+1	240,25 €	0,65%	43 848,31 €	19,50%
<b>ISOLATION PLAFONDS</b>	<b>OPI</b>	<b>39 141,50 €</b>	1	+ et -	9 774,35 €	24,97%	<b>48 915,85 €</b>	<b>24,97%</b>
			2	Plafonds suspendus et isolation bureau communication et salle adjoints	2 361,76 €	6,03%	51 277,61 €	31,01%
			3	Plafonds suspendus, habillages et coffrages divers	4 939,60 €	12,62%	56 217,21 €	43,63%
<b>REVÊTEMENTS DE SOLS</b>	<b>LE TEUFF</b>	<b>25 618,00 €</b>	1	carrelage mural supplémentaire	275,00 €	1,07%	25 893,00 €	1,07%
			2	carrelage ascenseur	392,00 €	1,53%	26 285,00 €	2,60%
			3	divers	2 116,00 €	8,26%	28 401,00 €	8,26%
			4	pose moquette	6 998,00 €	27,32%	35 399,00 €	27,32%
<b>PEINTURE</b>	<b>DISSERBO</b>	<b>40 074,00 €</b>	1	toile de verre + peinture bureaux Pose Vinacoustic salle du conseil Peinture radiateurs et cage escalier Rebouchages	16 618,80 €	41,47%	56 692,80 €	41,47%

<b>ASCENSEUR</b>	<b>GREEN</b>	<b>30 980,00 €</b>	1	Système de phonie par GSM	897,00 €	2,90%	<b>31 877,00 €</b>	<b>2,90%</b>
<b>PLOMBERIE CHAUFFAGE</b>	<b>AQUATHIS</b>	<b>59 889,20 €</b>	1	Suppression panneaux rayonnants Pose rideau air chaud Reprise canalisations suite dépose menuiseries ext Ajout appareils sanitaires	3 782,00 €	6,31%	<b>63 671,20 €</b>	<b>6,31%</b>
			2	Remplacement radiateur bureau R+1	724,60 €	1,21%	<b>64 395,80 €</b>	<b>7,52%</b>
			3	Reprise réseaux d'eau froide Remplacement radiateurs salle réunion R+1	3 432,30 €	5,73%	<b>67 828,10 €</b>	<b>13,26%</b>
<b>ÉLECTRICITÉ</b>	<b>ARCEM</b>	<b>53 349,36 €</b>	1	Divers : informatique, salle justice et paix, coffret chauffage provisoire CCAS, alimentation pompiers, armoire décor horloge, sécu incendie	4 554,38 €	8,54%	<b>57 903,74 €</b>	<b>8,54%</b>
			2	Divers	5 979,33 €	11,21%	<b>63 883,07 €</b>	<b>19,74%</b>
<b>AGENCEMENT</b>	<b>PLEINE MESURE</b>	<b>40 801,00 €</b>	1	Modifications mobilier	5 328,00 €	13,06%	<b>46 129,00 €</b>	<b>13,06%</b>
			2	Mobilier salle conseil Encadrement radiateur rez	5 098,00 €	12,49%	<b>51 227,00 €</b>	<b>25,55%</b>

488 283,46 €
-----------------

84 786,10 €	17,36%	573 069,56 €	17,36%
----------------	--------	-----------------	--------

***Les Membres du Conseil Municipal prennent acte de l'ensemble de ces décisions***

Rapport d'activité de Poher Communauté

***Les Membres du Conseil Municipal prennent acte du rapport d'activité 2019 de Poher Communauté.***

Rapport d'activité du SPANC

***Les Membres du Conseil Municipal prennent acte du rapport d'activité 2019 du SPANC.***

Rapport d'activité des ordures ménagères

***Les Membres du Conseil Municipal prennent acte du rapport d'activité 2019 du service de collecte des déchets.***

Contrat d'affermage pour l'exploitation du complexe funéraire : compte rendu d'activité du Délégué à la collectivité locale - Rapport de l'année 2019

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Locales, la SAEML du Pôle Funéraire Public de Centre Bretagne a établi son rapport d'activité de l'année 2019, pour son autorité délégante. Ce document retrace la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

***Les Membres du Conseil Municipal prennent acte du rapport 2019 de la SAEML du Pôle Funéraire Public de Centre Bretagne.***

Clôture à 19h15

**Les délibérations et les pièces jointes sont consultables en mairie  
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**